

## Rapport de minorité N° 149/2019

### Réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Pierre Wahlen et Sacha Vuadens intitulé « Pour une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux »

---

Nyon, le 20 août 2019

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie en première séance le 4 avril 2019 en présence de tous les commissaires et de M. le syndic Daniel Rossellat représentant la Municipalité. Nous le remercions pour les renseignements donnés ainsi que pour la réponse aux questions posées par les commissaires. Une deuxième séance a eu lieu le 11 juin 2019 à laquelle ont également participé tous les commissaires.

#### Préambule

La postulat « une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux » fait suite au renvoi à la Municipalité du préavis 87/2018.

Pour mémoire, ce postulat demande à la Municipalité de définir préalablement à une modification éventuelle de la structure et de la gouvernance des Services Industriels **une vision politique du rôle qu'ils devront jouer dans l'avenir**.

On doit en effet regretter que le projet d'autonomisation des Services Industriels faisant l'objet du préavis 149 se concentre exclusivement sur les moyens à mettre en œuvre sans expliciter clairement les missions que l'on entend leur assigner. Le rapport-préavis reconnaît d'ailleurs cette critique et estime qu'une réflexion sur la transition énergétique – et indirectement sur les changements climatiques - est un *prérequis qui permettra d'ouvrir à nouveau la discussion sur les structures de gouvernance à adapter ou à adopter pour permettre aux Services industriels de mener et de développer*.

A noter que la Municipalité n'indique pas dans sa réponse la forme juridique qu'elle entend donner aux SI. Elle écrit simplement qu'elle proposera dans un deuxième temps, *les structures nécessaires pour leur atteinte ainsi que la stratégie d'entreprise opérationnelle*.

La Municipalité est donc ouverte à repenser la gouvernance des SI, sans a priori, et en fonction de notre décision. C'est dire que celle-ci revêt une importance toute particulière.

#### Exposé de la Municipalité

La Municipalité se félicite de ce postulat qui permet d'ouvrir un débat au sein de notre Conseil sur l'avenir des Services Industriels, non pas du point de vue de leur gouvernance mais des rôles qui leur seront assignés.

Elle souhaite que ce débat permette d'affiner la stratégie présentée dans son rapport et faire l'objet d'un large consensus, sans préjuger d'éventuelles modifications de la gouvernance nécessaires à leur mise en œuvre.

La Municipalité considère que les Services Industriels ne sont pas un service comme un autre mais qu'il s'agit d'une entreprise commerciale dont la rentabilité économique doit être assurée dans un contexte légal et de concurrence qui contraignent très fortement ses possibilités de développement.

### Discussion de la commission

Activité commerciale vs transition énergétique ?

La Municipalité considère les SI comme une entité commerciale dont elle espère continuer à percevoir une rente importante.

Il faut pourtant bien admettre que cette rentabilité ne cesse de s'amenuiser au cours des années, que le monopole de distributeurs n'est plus assuré et que les marges sur la vente et la distribution des énergies sont contrôlées. La libéralisation totale du marché de l'électricité va évidemment faire jouer la concurrence, avec pour risques évidents de faire baisser les revenus pour rester compétitifs, avec la menace que les investissements nécessaires ne soient pas effectués. Dans ce contexte, il est illusoire d'imaginer que les SI parviendront à maintenir un niveau de rente équivalent à celui des dernières années.

L'activité de revendeur et de distributeur d'eau, de gaz et d'électricité ne trouvera que peu de possibilités de développements dans les années qui viennent, au contraire elle sera confrontée à une concurrence de plus en plus agressive (à l'exception de l'eau).

Une minorité de la commission est dès lors convaincue que les SI doivent, comme peuvent le faire les collectivités publiques, investir dans des projets qui permettent de participer à la transition énergétique et dont la rentabilité n'est assurée que sur le long terme. L'impact environnemental positif de ces nouvelles activités devrait être une priorité et leur rentabilité économique mesurée sur le long terme.

Pour la minorité, considérer, comme le fait la Municipalité, les SI comme une activité commerciale ne peut constituer une vision suffisante pour appréhender l'avenir des Services Industriels. A nos yeux au contraire, les SIN « **sont d'abord un outil permettant d'atteindre un certain nombre d'objectifs non économiques** », surtout dans la période critique actuelle. Il ne faut en effet pas oublier, comme le dit d'ailleurs le rapport-préavis, que « les communes jouent un rôle clé en étant au premier niveau d'intégration de la réflexion énergétique dans l'aménagement et le développement du territoire. »

Passé ces considérations, la demande des postulants ne trouve toujours pas de réponse. Vers quoi se tournent les Services Industriels ? S'ils doivent être rentables comme le veut la Municipalité, comment vont-ils l'être ? Aucune étude ni sur la politique publique, ni sur le marché existant dans la région ne vient étayer les désirs de la municipalité.

### Conclusions

La minorité de la Commission estime que la stratégie présentée par la Municipalité ne répond ni aux questions posées par les postulants ni aux défis auxquels notre époque se doit de faire face et qui exige une politique énergétique innovante et volontaire.

A titre d'exemple, le premier objectif énoncé par la Municipalité - en voulant assurer *une rentabilité financière optimale* - pourrait très vite se trouver en contradiction avec la nécessité d'investir dans des activités dont la rentabilité à court terme n'est pas assurée. En effet, contrairement à une logique strictement commerciale, une collectivité publique peut/doit se permettre de consentir à des investissements dont la rentabilité n'est assurée que sur le long terme.

La minorité de la commission regrette par ailleurs que le rapport municipal ne fixe pas de manière plus claire des objectifs pour ses Services Industriels qui ont sans aucun doute un rôle important à jouer dans la transition énergétique et pourrait même en être le fer de lance.

Par exemple, l'indépendance énergétique de la Ville ou de la Région à un horizon de 20 ans ou une politique volontariste d'économie d'énergies pourraient être des objectifs ambitieux que l'on aurait souhaité voir figurer en tête de liste et qui malheureusement ne figurent nulle part.

Au vu de ce qui précède, la minorité de la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le rapport-préavis N° 149/2019 concernant la Stratégie propriétaire des Services industriels de Nyon valant réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Pierre Wahlen et Sacha Vuadens « Pour une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux »,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de ne pas prendre acte du présent rapport-préavis, valant réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Pierre Wahlen et Sacha Vuadens « Pour une structure des Services Industriels adaptée à une stratégie et des objectifs ambitieux ».

La minorité de la Commission :

David Saugy, rapporteur de minorité  
Claude Farine  
Sacha Vuadens  
Pierre Wahlen